

Droit fiscal

Mais pourtant l'honorable député de Témiscamingue, que je connais comme étant un sincère «centraliste», un fédéraliste de premier ordre, qui nous a défendus dans la province de Québec depuis près d'une génération, ici, au niveau fédéral, sait que le gouvernement fédéral a la responsabilité première quant au bien de la collectivité canadienne. Lorsqu'il y a dispute entre les provinces et le gouvernement fédéral, on doit, en tant que fédéralistes, donner quelque peu le bénéfice du doute au gouvernement fédéral.

Et je conçois qu'effectivement nous en arriverons à une solution équitable du problème auquel nous faisons face. Mais cela ne justifie pas le délai dont la loi à l'étude a fait l'objet, à cause de l'intérêt de certaines régions de ce pays, alors que nous avons aussi bien dans ce bill C-49 toutes les lois qui avantagent nos citoyens. Il y a les amendements relatifs à l'enregistrement pour l'achat des maisons ou l'enregistrement pour acheter les régimes de pension. Au sujet de ces bills, mes commettants me demandent constamment: Qu'est-ce qui arrive chez vous? Je veux faire ma déclaration d'impôt, et je n'ai pas l'occasion de la faire, car vous n'avez pas encore adopté la loi. Et je leur réponds: Ne nous blâmez pas, blâmez plutôt les fichus de conservateurs progressistes!

[Traduction]

Je me réjouis de pouvoir dire quelques mots. Ils sont essentiels. Si j'ai passé beaucoup de temps à la Chambre, c'est que j'aime beaucoup la Chambre et la tâche qu'elle devrait remplir. Mais elle ne la remplit pas. En tant que députés de l'arrière-banc, nous tenions à apporter quelque chose d'utile à la discussion. Nous en avons cependant été empêchés, car nous savions que l'adoption de ce bill est une question de nécessité pressante. Nous voulions que la Chambre en termine l'étude de toute urgence. Les députés de l'opposition ont cependant profité de ce que nous demeurions muets, soucieux que nous étions de voir la Chambre en terminer l'étude.

Des voix: Pourquoi ne pas vous asseoir, que nous votions!

Des voix: Le vote!

M. Blais: Un de mes amis de l'arrière-banc m'invite à leur servir leur propre médecine.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le président: Je veux bien permettre à l'honorable député de compléter ses remarques, mais j'inviterais les honorables députés à s'en tenir autant que possible à l'article 4.

Je dois admettre, je l'espère que d'autres le feront avec moi, qu'il y a une certaine dégradation à la Chambre, et je pense que nos travaux ne progressent pas tellement. J'inviterais donc les honorables députés, sans vouloir blesser personne, à examiner à fond la question qui est à l'étude et de préparer une décision qui sera peut-être prise plus tard ce soir. Je donne maintenant la parole à l'honorable député de Lotbinière.

M. Fortin: Monsieur le président...

[M. Blais.]

[Traduction]

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député se doit de s'en tenir à la règle de la pertinence. Je signale à la Chambre l'article 34(2) du Règlement. Les remarques du député n'avaient rien à voir avec l'article à l'étude et nous devrions décider que le comité vote sur la question.

Des voix: Bravo!

Le président: Le rappel au Règlement du député est motivé. J'avais signalé la même chose avant son intervention. Je n'ai pas mentionné l'article 34(2) du Règlement, mais j'ai exhorté les députés à assumer leurs responsabilités relativement à l'application du Règlement et à ne pas s'en remettre entièrement à la présidence à ce sujet. Maintenant que le député de Nipissing a repris son siège et que plusieurs députés ont manifesté le désir de prendre part au débat, il m'est difficile de mettre la question aux voix. Je dois reconnaître que le député de Lotbinière et le représentant de Nanaimo-Cowichan-Les Îles ont manifesté l'intention de prendre part au débat.

M. Stollery: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Le député de Saint-Jean-Est a signalé au comité que notre parti n'avait évidemment pas eu l'occasion de traiter de l'ensemble du bill de la façon dont les membres de l'opposition l'ont fait depuis trois semaines.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Nous parlions tout à l'heure d'impôt. Je tiens à signaler que les contribuables du Canada attendent depuis longtemps l'adoption du bill à l'étude. Je pense que le député de Saint-Jean-Est devrait avoir honte.

Des voix: Bravo!

Le président: Le député conviendra, je pense, que le sujet qu'il aborde prête à la controverse et peut engendrer un débat. Peut-être aurait-il aimé exprimer son point de vue la semaine dernière, mais le moment ne me semble pas très opportun ce soir.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les-Îles): Il est parfaitement évident que les députés libéraux ne veulent ni de l'amendement ni de l'article 4 en dépit du fait qu'ils veulent adopter ce projet de loi. Le comité a été retardé une heure...

Des voix: Trois semaines.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les-Îles): ... par les discours non pertinents des secrétaires parlementaires et de ceux qui espèrent le devenir.

Des voix: Oh, oh!

● (2100)

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les-Îles): Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances...

Une voix: Vous n'avez pas de chef!

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les-Îles): Et le député est comme Horatius défendant le pont, pendant que le whip du gouvernement sort voir s'il peut tirer de leur profond sommeil les hordes toscanes.